



# BULLETIN D'INFORMATION

## Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 13 septembre 2021

### Renouvellement de l'adhésion au service optionnel retraites CNRACL :

Monsieur le Maire explique que le CDG 79 propose aux collectivités un service optionnel pour l'instruction des dossiers retraite des agents. L'adhésion de la Commune est arrivée à échéance au 31 juillet 2021, le CDG propose de renouveler cette adhésion pour un délai de 6 mois, avec un maintien de ses tarifs, le temps que le CDG continue sa réflexion sur son offre de services. Le Conseil Municipal décide donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention.

### Indemnisation de stage :

La collectivité va accueillir pendant 20 semaines un stagiaire de la MFR de Mauléon au sein du service espaces verts. Pour les stages d'une durée supérieure à 3 mois, la collectivité a l'obligation de verser une gratification. Le Conseil valide le versement d'une gratification correspondant à 15 % du plafond de la sécurité sociale.

### Indemnisation de télétravail :

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'un décret et un arrêté du 26/08/2021 instaurent qu'un « forfait télétravail » peut être versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente. Il permet de couvrir une partie des frais d'électricité, de téléphone et d'internet. Le Conseil valide un forfait à 2,5 € par journée de télétravail effectuée, dans la limite de 220 € par an.

### Remboursement à Activ' Séniors :

Monsieur le Maire informe le Conseil que durant la pandémie de Covid-19, les activités d'Activ'Séniors ont été à l'arrêt. De ce fait, l'animateur a vu sa charge de travail réduite. Afin d'occuper une partie de son temps, il a été convenu que l'agent vienne prêter main-forte à l'accueil de la mairie. Par conséquent, le Conseil d'Administration du CCAS propose à la commune de prendre en charge une partie du traitement de l'animateur, correspondant au temps passé au service de la commune. Le Conseil accepte de verser au CCAS une participation de 4 760 €.

### Instauration de la redevance d'occupation du domaine public :

Le Conseil Municipal instaure la redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux électriques. Celle-ci est perçue annuellement par les communes pour la mise à disposition d'une partie de son domaine public.

### Adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les missions de la Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique. Il conviendrait d'adhérer à cette fondation qui aide les propriétaires (collectivités, particuliers ou associations), souhaitant s'investir pour la sauvegarde du patrimoine. La fondation accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emplois, de découvertes, d'éducation et de lien. La cotisation annuelle s'élève à 120 €. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à cette fondation.

### Convention SMVT : entretien itinéraires cyclables :

Cette décision sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil car les élus demandent au SMVT plus de précisions.

### Ouverture de postes pour la Maison France Services :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ouverture de la maison France Services est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Deux agents d'accueil seront nécessaires au fonctionnement de ce service. Par conséquent, le Conseil municipal décide de créer de deux emplois permanents d'agents administratifs territoriaux, à temps non-complet à raison de 25 heures hebdomadaires.

### Tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs comportant la création des deux nouveaux postes d'agent France Services ainsi que des modifications de temps de travail sur les postes d'agents d'animation.

#### Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par Géraldine RACAUD et Jany PÉRONNET.

#### Mise en page :

A. Brandeau

*Imprimé par nos soins*

#### Mairie :



1 pl. de l'Hôtel de Ville  
BP 50003  
79130 SECONDIGNY



05 49 63 70 15



secondigny@  
mairie-secondigny.fr



## Infos :

**Prochain conseil municipal :**  
Lundi 18 octobre à 20h30

#### Nettoyage urbain :



Les services techniques procèdent actuellement au **démoussage des trottoirs.**

## Maison France Services : financement du matériel informatique :

Monsieur le maire explique que la mise en place de la Maison France Services nécessite des équipements informatiques (ordinateur, écran, imprimante). Grâce au groupement de commandes de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine auquel nous adhérons, le devis proposé s'élève à 2 873.35 € HT. Par ailleurs, ce projet est éligible à la DETR-Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux dont le taux de subventionnement est compris entre 20 et 40 % du coût HT de la dépense.

Le Conseil valide le plan de financement et sollicite l'octroi de la DETR à 1 149.34 €, pour l'opération décrite ci-dessus, au titre de la programmation 2021.

## Maison d'assistantes maternelles :

A la suite du Conseil Municipal de juillet, le plan de la MAM a été retravaillé avec l'architecte et le chiffrage de la construction a été affiné. Le nouveau plan de financement est donc validé. L'estimatif s'élève à 365 960 € HT incluant les frais de terrain, d'études, de maîtrise d'œuvre et les travaux. Par ailleurs, ce projet est éligible à la DETR-Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux dont le taux de subventionnement est d'environ 40 % du coût HT de la dépense. Le Conseil valide le nouveau plan de financement et sollicite l'octroi de la DETR à hauteur de 146 384 €, pour l'opération décrite ci-dessus, au titre de la programmation 2021.

## Point sur les travaux et chantiers en cours :

**Arrêt de bus à la Barlière** : nous avons reçu un devis de l'entreprise Gouband qui s'élève à 6 000 € HT. Une convention sera à établir avec le propriétaire du terrain.

**Maison France Services** : les travaux sont en cours, mais ils ralentissent à cause des normes de sécurité.

**1 rue de la Charmille** : le bâtiment a été démoli.

**Bâtiment de l'ancienne piscine** : les travaux du local attribué à l'association Mêm'Pas Mal sont terminés.

**Maison de Santé** : le terrain choisi rue du Poitou a été jugé trop éloigné du Bourg. Aussi, le Conseil Municipal a fait une proposition d'achat pour un terrain situé à proximité de l'EHPAD et donc plus accessible à partir du centre-ville. Nous sommes toujours en attente de l'avis du Juge des tutelles pour l'acquisition de ce terrain. Conscients du retard que prend l'opération, Madame la Sous-Préfète et Monsieur Gilbert FAVREAU, Sénateur, ont été sollicités par Monsieur le Maire dans l'intention d'appuyer notre demande auprès du juge des tutelles afin de débloquent la situation au plus vite.

**Problème d'incivilités** : Monsieur le Maire doit s'entretenir très prochainement avec la nouvelle responsable de la Gendarmerie du secteur.

**Manque de salles** : A cause de l'installation de la Maison France Services, Monsieur le Maire soulève la question du manque de salles. En effet, le foyer avait une taille intermédiaire à la salle ALAUNA 21 et la salle de Réception de la Maison Brillaud. Il convient donc d'entamer une réflexion sur l'éventuelle réhabilitation de la grange attenante à la Maison Brillaud.

**SMVT-Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet** : Il préconise de laisser enherbé la presqu'île où les peupliers ont été abattus et de planter quelques arbres, afin de favoriser la biodiversité.

## Questions diverses :

Le problème de prolifération de chats dans le bourg et dans la campagne est soulevé.



### Urbanisme :

Nous vous informons que la Commune paye une prestation à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine pour **l'instruction de vos dossiers d'urbanisme**, même pour les dossiers rejetés.

Dans votre intérêt et pour celui des finances communales, et afin de ne pas allonger ou reporter les délais d'instruction, nous vous recommandons de fournir un **dossier complet dès le dépôt en Mairie**.



### Ordures ménagères

Nous vous rappelons que vous devez **trier vos ordures ménagères**, sous peine que vos containers ne soient pas ramassés par le SMC. Vous devrez ensuite **les rentrer chez vous le plus rapidement possible**, afin qu'ils **n'encombrent pas les trottoirs**.